	Dem	0	17	.073
TIDÉ	DATI	OB	1	

DÉLIBERATION (1)

DU CONSEIL =

SÉANCE DU 30 / 06 / 2017 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

(1) Le Conseil Municipal (1) Le Conste Syndical (1) Le Conseil (1) (1) Le Conseil Considérant : Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif présente : (1) Un excédent de fonctionnement de Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **POUR MÉMOIRE** RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou –) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)

Besoin de financement Excédent de financement (3) F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

- 1 AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

X (1) Un déficit de fonctionnement de ___

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Délibéré par (1) 😾 Le Conseil Municipal,

le 30/06/2017

Le Comité Syndical

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

Abstentions 10 convocation: 23/06 | 2017 Date de convocation :



Certifié exécutoire par :

compte tenu de la réception

en _____ Préfecture, le ... et de la publication,

A ROYAN le ____/_

Le Maire. le Président,

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

⁽²⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif